

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi Vingt-Deux du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nadia CELINI (excusée – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN) – MM. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Julien BONDOT – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI (excusée – pouvoir donné à Mme Marie-Antoinette LOLLIA) – M. Ebéné BRIGITTE (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN (excusée – pouvoir donné à M. Fabrice JACQUES – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DES RAPPORTS
DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (CLECT)
EN DATE DU 28 OCTOBRE ET
8 NOVEMBRE 2016**

CM-2016-8S-CI-84

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Vu les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), en date du 28 octobre 2016 et 8 novembre 2016 relatifs au transfert respectif des compétences "déchets" et "transport" annexés à la délibération ;

Considérant que les rapports de la commission d'évaluation des charges transférées constituent dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;

Considérant que le Conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelé à se prononcer, à la majorité simple, sur les montants des attributions de compensation tels qu'ils sont proposés dans le rapport de la commission ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contenu des rapports de la CLECT en date du 28 octobre 2016 et 8 novembre 2016, tels qu'annexés à la présente délibération, portant sur le montant de l'attribution définitive des communes au titre de l'année 2016.

Article 2 : D'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune, soit + 2 668 163 €.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

0 5 DEC. 2016

Et publication ou notification
le

0 6 DEC. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 22 novembre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE DÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) EN DATE DU 28 OCTOBRE ET 8 NOVEMBRE 2016

Date de transmission de l'acte : 05/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 05/12/2016

Numéro de l'acte : CM20168SCI84 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20161122-CM20168SCI84-DE

Date de décision : 22/11/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.4. Autres